

Moïse Latortue et Martin Plante condamnés pour meurtre auront un nouveau procès

Écrit par L'actualité
Jeudi, 14 Août 2014 16:16 -

OTTAWA – Moïse Latortue et Martin Plante, condamnés pour meurtre et profanation de cadavre, pourront avoir un nouveau procès.

La Cour suprême du Canada a rejeté jeudi la demande de la Couronne qui voulait maintenir leur condamnation, sans autre étape.

Une transaction de drogue qui aurait mal tourné en 2006 à Roxton Falls, en Montérégie, serait à l'origine de cette affaire.

Les deux hommes ont été déclarés coupables en 2010.

Mais la Cour d'appel du Québec avait ensuite ordonné un nouveau procès.

Elle a conclu que les différents témoignages entendus au procès étaient forts contradictoires.

Notamment, le Québécois Martin Plante a témoigné que c'est son coaccusé qui a étranglé la victime, Michel Jean-Baptiste, alors que Moïse Latortue, un Ontarien, a affirmé qu'il n'a pas contribué au meurtre et qu'il a seulement constaté son décès lorsqu'il a vu son corps brûler.

La Cour d'appel était aussi d'avis que les jurés avaient reçu des directives erronées du juge qui présidait le procès.

Cet article [Moïse Latortue et Martin Plante, condamnés pour meurtre, auront un nouveau procès](#) est apparu en premier sur [L'actualité](#).

Consultez la source sur Lactualite.com: [Moïse Latortue et Martin Plante condamnés pour](#)

Moïse Latortue et Martin Plante condamnés pour meurtre auront un nouveau procès

Écrit par L'actualité
Jeudi, 14 Août 2014 16:16 -

[meurtre auront un nouveau procès](#)